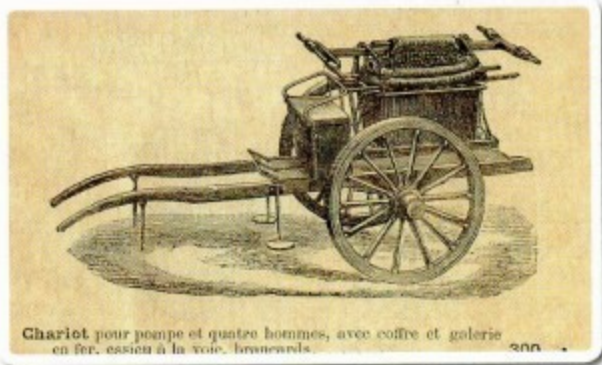


COURAGE ET DÉVOUEMENT, LES DÉBUTS D'UNE ÉPOPÉE À ROSPORDEN

Jusqu'à la fin du XIXe siècle, le feu à Rosporden et dans les campagnes environnantes est un fléau et l'absence de matériel pour combattre les incendies se fait cruellement sentir. En 1862 le maire, Ernest Prévost, expose au Conseil municipal qu'étant donné la fréquence des incendies, « *il semble urgent que la commune se procure d'une pompe à incendie* ». Une somme de quinze cents francs est votée et une pompe à bras est achetée qui est entreposée dans un local de la mairie. En cas d'incendie les secours sont organisés par le maire qui s'appuie sur la bonne volonté des citoyens, sans qu'une équipe soit dédiée au service de la pompe.



En 1885 le Conseil municipal délibère pour la création d'une section de sapeurs-pompiers, allouant des sommes pour son équipement: 400 francs en 1885, 500 en 1889. Et pendant ce temps la pompe à incendie se dégrade et ce sont le cantonnier et le garde champêtre qui l'entretiennent sans rétribution. Il faudra attendre 1908 pour qu'un corps de sapeurs-pompiers voie le jour à Rosporden.

En l'an 1907, le premier septembre à huit heures et demie du matin, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Quéméré maire.



Le maire appelle l'attention du conseil sur l'utilité de la formation, dans la commune d'une subdivision de sapeurs-pompiers, et l'invite à délibérer sur ce sujet et à prendre, en ce qui concerne la dépense, l'engagement prescrit par les règlements en vigueur. Considérant que l'organisation régulière et permanente d'un service de secours en cas d'incendie répond aux vœux unanimes de la population et que la commune possède une pompe à incendie avec le matériel de secours suffisant, le Conseil délibère qu'il y a lieu de former dans la commune une subdivision de sapeurs-pompiers, d'un effectif de seize hommes. La commune s'engage à subvenir, pendant une période de quinze ans au moyen d'un prélèvement annuel sur les revenus ordinaires, aux dépenses d'organisation et d'entretien de ladite compagnie. Un crédit de 1 000 francs est voté pour les dépenses de la subdivision, l'effectif est porté à 26 hommes, cadres non compris, par le préfet du Finistère.

Le 22 novembre 1907 Jules Chevals est nommé sous-lieutenant par le Président Fallières. Le 25 décembre, 26 hommes signent leur engagement et par arrêté préfectoral du 28 janvier 1908, Jules Chevals est nommé lieutenant et Yves Nicolas sous-lieutenant.

L'inauguration a lieu le lundi 20 avril 1908 sur la place de la Mairie de Rosporden, en présence du Commandant Inspecteur Aymé et du député Louis Hémon.

Ainsi débute l'aventure des sapeurs-pompiers de Rosporden, qui a été retracée dans une exposition, réalisée par Jean-Pierre Garo et Jean-Claude Caron et présentée au Centre culturel les 23 et 24 novembre 2019.

Le catalogue de l'exposition est en vente à la Maison de la presse et au local HPPR, 4, rue Louise Michel.

Rosporden

— *Alerte d'incendie.* — M. le commandant Ayme arrivé inopinément à Rosporden dimanche vers 6 heures du soir y a fait effectuer une alerte par la subdivision des sapeurs-pompiers.

Le feu simulé à l'école des filles a été vivement combattu peu de temps après par nos braves sapeurs que dirigeait le sergent Chaoulen, les officiers s'étant abstenus sur le désir exprimé par le directeur de la stratégie.

Après la manœuvre, M. Ayme a fait une courte conférence sur les devoirs des sapeurs-pompiers et du public, en présence de M. Quéméré, maire, assisté de MM. Chevals et Nicolas officiers de la subdivision.

— *Un succès.* — M. le sous-lieutenant de pompiers Nicolas, greffier de la justice de paix, vient de passer sa licence de droit avec succès.

Toutes nos félicitations.